



---

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et  
d'experts pour l'Afrique du Nord**

Trente-quatrième réunion

Assouan (Égypte)

25-28 novembre 2019

**Revue de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux de  
développement et des initiatives spéciales**

**Table des matières**

I-	Introduction	2
II-	108 <sup>ème</sup> session de la conférence internationale du Travail	3
III-	Le processus d'intégration africaine : Sommet extraordinaire de l'UA	4
IV-	Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)	5
V-	Forum régional africain pour le développement durable	6
VI-	Le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable (FPHN 2019)	7
VII-	Le Sommet Action Climat 2019	8

## **I- Introduction**

1. Ce rapport fait le point sur les principaux résultats et recommandations des grandes conférences des Nations Unies et des consultations régionales organisées en 2019.
2. Depuis l'adoption des Agendas 2030 (Nations Unies) et 2063 (Union Africaine) comme feuilles de routes pour le développement durable et la transformation structurelle, les pays membres de la sous-région se sont engagés dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre de ces Agendas.
3. A l'échelle du continent africain, 2019 a été marquée par le lancement officiel de la Zone de Libre-Echange continentale africaine (ZLECA) lors du 12<sup>ème</sup> Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui a eu lieu en juillet 2019 à Niamey (Niger). Ce marché, qui rassemble 1,2 milliard de personnes avec un Produit Intérieur Brut (PIB) combiné de plus de 2500 milliards de dollars américains, sera, à terme le plus grand marché commun au monde.
4. Toujours au niveau continental, la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui a été organisée à Marrakech (Maroc) en avril 2019, a permis aux pays membres de partager leurs expériences sur la mise en œuvre cohérente et harmonisée des Agenda 2030 et 2063.
5. Le continent a également abrité la conférence mondiale pour l'adoption du Pacte Mondial pour la migration dans lequel les États membres se sont engagés à coopérer au niveau international pour faciliter une migration et une mobilité sûres, ordonnées, régulières et responsables.
6. Au niveau international, 2019 a également connu la célébration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont la 108<sup>ème</sup> session a réuni les délégations tripartites des Etats Membres en juin à Genève (Suisse). Cette session a permis de réaffirmer sa place d'organisation mondiale faisant autorité pour le monde du travail et d'adopter des instruments de référence sur la violence et le harcèlement au travail, ainsi qu'une Déclaration sur l'avenir du travail.
7. Les questions fondamentales du changement climatique ont été également discutées cette année durant le Sommet Mondial sur le Climat qui s'est tenu à New York au siège des Nations Unies le 23 septembre 2019, et qui a donné l'occasion aux pays membres de faire le point sur les avancées réalisées et de renouveler leurs engagements en faveur de l'Accord de Paris

## II- 108<sup>ème</sup> session de la conférence internationale du Travail

8. La 108<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail s'est déroulée du 10 au 21 juin 2019 à Genève (Suisse). La Conférence internationale du Travail est l'organe décisionnel le plus élevé de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle réunit tous les ans les délégations tripartites des Etats membres de l'Organisation ainsi que plusieurs observateurs envoyés par des acteurs internationaux pour examiner une série de questions inscrites à son ordre du jour par le Conseil d'administration de l'organisation.

9. Cette année, la conférence a été organisée à l'occasion du centenaire de l'OIT. La Conférence internationale du Travail a adopté des instruments de référence sur la violence et le harcèlement au travail, ainsi qu'une Déclaration sur l'avenir du travail.

10. La Déclaration envisage l'avenir du travail dans une optique centrée sur l'humain. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des acteurs à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation, de renforcer les institutions du travail pour assurer une protection adéquate aux travailleurs, et de promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable et le travail décent pour tous.

11. Les domaines d'action identifiés sont :

- La concrétisation de l'égalité du genre en matière de chances et de traitement ;
- Un système efficace d'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité pour tous ;
- L'accès universel à une protection sociale complète et durable ;
- Le respect des droits fondamentaux des travailleurs ;
- Un salaire minimum adéquat ;
- La limitation de la durée du travail ;
- La sécurité et la santé au travail ;
- Des politiques qui favorisent le travail décent et accroissent la productivité ; et
- Des politiques et des mesures qui permettent d'assurer une protection appropriée de la vie privée et des données personnelles, de relever les défis et de saisir les opportunités dans le monde du travail qui découlent des transformations associées aux technologies numériques, notamment le travail via des plateformes.

12. La conférence a également permis l'adoption de la convention qui reconnaît que la violence et le harcèlement dans le monde du travail peuvent constituer une violation des droits humains ou une atteinte à ces droits, puisqu'ils mettent en péril l'égalité des chances et sont de ce fait inacceptables et incompatibles avec le travail décent. La convention définit « la violence et le harcèlement » comme des comportements, des pratiques ou des menaces « qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique ». Elle rappelle aux Etats membres qu'ils ont la responsabilité de promouvoir « un environnement général de tolérance zéro » vis-à-vis de telles pratiques.

13. La nouvelle norme internationale du travail a pour but de protéger les travailleurs et les employés, quel que soit leur statut contractuel, et inclut les personnes en formation, les stagiaires et les apprentis, les travailleurs licenciés, les personnes bénévoles, les personnes à la recherche d'un emploi et les candidats à un emploi. Elle reconnaît que « les individus exerçant l'autorité, les fonctions ou les responsabilités d'un employeur » peuvent aussi faire l'objet de violence et de harcèlement.

14. La norme couvre la violence et le harcèlement qui s'exercent sur le lieu de travail; sur les lieux où le travailleur est payé, prend ses pauses ou ses repas ou utilise des installations sanitaires, des salles d'eau ou des vestiaires; à l'occasion de déplacements, de voyages, de formations, d'événements ou d'activités sociales liées au travail; dans le cadre de communications liées au travail (y compris au moyen des technologies de l'information et de la communication); dans le logement fourni par l'employeur; pendant les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Elle reconnaît aussi que la violence et le harcèlement peuvent impliquer des tiers.

### **III- Le processus d'intégration africaine : Sommet extraordinaire de l'UA**

15. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été officiellement lancée lors du 12<sup>ème</sup> sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui a eu lieu le 7 juillet 2019 à Niamey (Niger). Le lancement de la zone de libre-échange fait suite à l'entrée en vigueur de la zone commerciale le 30 mai, trente jours après la réception des instruments de ratification du vingt-deuxième pays membre, conformément aux dispositions légales.

16. L'accord ouvre la voie à la constitution d'un marché unique de 1,2 milliards de consommateurs, en vertu duquel les pays signataires de la ZLECA s'engagent à supprimer les droits sur 90 % des biens et à éliminer les obstacles au niveau de 84 000 kilomètres de frontières africaines.

17. Plusieurs instruments opérationnels de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ont été officiellement lancés, au terme du Sommet extraordinaire, à savoir les règles d'origine ; le forum de négociation en ligne ; la surveillance et l'élimination des obstacles non tarifaires ; un système de paiement numérique et l'Observatoire Africain du Commerce.

18. Projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la ZLECA vise à renforcer la compétitivité de l'industrie et des entreprises africaines par l'exploitation des effets d'échelle potentiels. Elle ambitionne de surmonter la dépendance à l'égard des exportations des produits primaires et promouvoir la transformation sociale et économique pour une croissance inclusive, une industrialisation et un développement durable conformément à l'Agenda 2063.

19. Le processus de mise en œuvre de la ZLECA comporte deux phases. La première porte sur les négociations relatives au commerce des marchandises et au commerce des biens et services. L'accent est mis aussi sur les règles et les procédures de règlement des différends. La deuxième phase des négociations concerne les investissements, la politique de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle.

20. Le Nigéria, réticent jusque-là, et son voisin le Bénin ont signé l'accord lors de l'ouverture du sommet. Seule l'Érythrée n'a pas signé l'accord à ce jour.

21. La ZLECA sera l'une des plus grandes zones de libre-échange depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu de la population actuelle de l'Afrique, qui compte 1,2 milliard d'habitants, et qui devrait passer à 2,5 milliards d'ici 2050. La ville d'Accra a été choisie pour abriter le futur secrétariat permanent de la ZLECA.

#### **IV- Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)**

22. La Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'est tenu sous les auspices des Nations Unies les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech (Maroc). Lors de cette conférence, les États membres ont adopté le GCM pour en faire le premier cadre mondial visant à renforcer la coopération internationale afin de mieux traiter la situation complexe à laquelle sont confrontés les 258 millions de migrants dans le monde (3,4% de la population mondiale). Le pacte a été formellement adopté le 19 décembre 2018 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

23. Le GCM, qui énonce une série de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres des Nations Unies sur les questions de migration internationale, fait partie de l'Agenda 2030 pour le développement durable et vise directement l'objectif et cible 10.7, à travers lequel les États membres s'engagent à coopérer au niveau international pour faciliter une migration et une mobilité sûres, ordonnées, régulières et responsables.

24. L'adoption de ce Pacte mondial a été facilitée par le processus international et participatif de consultations et de négociations qui a permis des discussions thématiques sur les différents aspects de la migration ainsi que des consultations sous-régionales, régionales et mondiales.

25. Au niveau continental et afin de fournir des orientations et un appui aux dialogues politiques sur les migrations internationales, le Groupe de haut niveau sur les migrations internationales (HLPM) a été créé en 2016 lors de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

26. Le Groupe de haut niveau (HLPM) a suivi une stratégie à deux volets : a) affirmer l'engagement de l'Afrique envers les objectifs et les valeurs mondiales et b) mettre les migrations au service du développement de l'Afrique dans le cadre de la coopération internationale. Le Groupe a proposé des engagements réalisables qui mèneront à la mise en œuvre du plan de travail du HLPM et des engagements avec des processus continentaux et mondiaux sur la migration internationale.

27. Le panel est soutenu par un comité technique présidé par la Commission économique pour l'Afrique. Sa principale fonction est de fournir des conseils ainsi qu'un appui technique aux membres du panel sur des questions liées à leurs fonctions essentielles. Le comité technique est chargé de mettre en œuvre les décisions politiques du programme du panel ainsi que de la coordination des efforts pour mettre en œuvre ces plans.

28. Des consultations ont également eu lieu au niveau sous-régional. La consultation sous-régionale pour l'Afrique du Nord s'est tenue en octobre 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie), en marge de la réunion africaine. Les recommandations les plus importantes peuvent être résumées comme suit :

- Les États d'Afrique du Nord doivent harmoniser les politiques migratoires intrarégionales et intra-africaines et veiller à ce qu'elles ne soient pas motivées par des intérêts extérieurs ;
- Les États d'Afrique du Nord doivent renforcer la coopération internationale sur les routes migratoires, y compris les pays d'origine, de transit et de destination, en tirant parti des avantages de la migration et en intégrant la migration dans le développement du programme et aux ODD ;
- La protection des droits des travailleurs doit inclure le renforcement de la coopération et de la gouvernance des prestations de sécurité sociale pour les migrants et l'élaboration de normes en matière de transférabilité des prestations ; et
- Les États d'Afrique du Nord doivent renforcer la coopération internationale en Afrique et au-delà. Il s'agit notamment de la gestion des frontières et de l'harmonisation des politiques migratoires dans la sous-région, de l'intégration de la migration dans la planification du développement et du renforcement des institutions nationales en charge de la migration.

29. Les objectifs du pacte couvrent tous les aspects de la migration - allant de la réduction des facteurs défavorables et des facteurs structurels qui poussent les gens à quitter leur pays, à la collecte de données et l'établissement de mécanismes pour maximiser les avantages de la migration tant dans le pays hôte que dans le pays d'origine.

## **V- Forum régional africain pour le développement durable**

30. La cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable a été organisée à Marrakech, au Maroc, du 16 au 18 avril 2019 sous le thème : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

31. La 5<sup>ème</sup> Session du Forum Régional a constitué une étape clé du processus de préparation du continent africain au Forum politique de haut niveau de 2019. Les participants à cette session du Forum régional ont procédé à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La session a permis un échange d'expériences et d'enseignements tirés de la mise en œuvre intégrée des deux programmes et des examens nationaux volontaires. Les participants ont également examiné et approuvé les priorités et les recommandations politiques de l'Afrique sous la forme de messages clefs. Ces messages ont constitué les contributions du continent à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, qui s'est tenu sous l'égide du Conseil économique et social à New York du 9 au 18 juillet 2019, ainsi qu'au Sommet sur les objectifs de développement durable qui a été organisé à New York du 24 au 25 septembre 2019.

32. Parallèlement aux sessions formelles qui se sont déroulé en sessions plénières et en travaux de groupe, des événements ont été organisés dans l'objectif de partager les expériences en matière de développement durable au niveau régional. En effet, vingt-six manifestations parallèles organisées en marge du Forum régional ont enrichi les débats de la session principale, dont notamment une réunion de groupe d'experts sur la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau, un atelier régional préparatoire destiné aux pays africains participant à l'examen national volontaire, la première réunion du Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation et un atelier de renforcement des capacités destiné aux grands groupes et autres parties prenantes en Afrique.

33. L'édition 2019 du Rapport sur le développement durable de l'Afrique qui a été présenté lors du forum était aligné sur le thème du Forum politique de haut niveau de 2019, dont le thème était de " Autonomiser les individus et assurer l'inclusion et l'équité ". Le rapport a porté sur un examen approfondi de six objectifs de développement durable : ODD 4 (éducation inclusive et équitable de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (paix, justice et institutions efficaces) et 17 (partenariat mondial).

34. Il est à signaler que le Forum régional est une plateforme intergouvernementale mise en place par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, la Commission de l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement. Ce forum a pour but d'évaluer les progrès accomplis, d'échanger les expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau régional.

## **VI- Le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable (FPHN 2019)**

35. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) est la plate-forme centrale des Nations unies pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015. Il se réunit tous les ans pendant huit jours en juillet à New York. Il comprend des revues nationales volontaires de différents pays et des revues thématiques des progrès réalisés sur les ODD, appuyés par les examens des commissions techniques de l'ECOSOC et d'autres organes et forums intergouvernementaux.

36. Le FPHN a le mandat de :

- Fournir un leadership politique et des recommandations pour le développement durable,
- Suivre et examiner les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable,
- Améliorer l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable,
- Avoir un agenda ciblé, dynamique et axé sur l'action,
- Envisager des défis de développement durable nouveaux et émergents,
- Depuis 2016, assumer les fonctions des examens ministériels annuels de l'ECOSOC sur les ODD.

37. Le forum se réunit tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernements sous l'auspice de l'Assemblée générale, et chaque année sous les auspices de l'ECOSOC.

38. La septième édition du Forum, et la dernière année d'un cycle de quatre ans suivant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'est tenue du 9 au 18 juillet à New York, sous le thème « Autonomiser les individus et assurer l'inclusion et l'équité ».

39. Le Forum a tenu un examen en profondeur des ODD 4 (éducation de qualité), ODD 8 (un travail décent et de la croissance économique), ODD 10 (réduction des inégalités), ODD 13 (actions climatiques) et ODD 16 (paix, justice et institutions fortes), en plus de l'ODD 17 (partenariats pour les Objectifs) qui est examiné à chaque année.

40. Ces examens visent à faciliter le partage d'expériences, y compris les succès, les défis et les leçons apprises, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les Rapports nationaux volontaires (RNV) ont pour objectif de renforcer les politiques et les institutions des gouvernements et de mobiliser un soutien et des partenariats multipartites pour la mise en œuvre des ODD. Durant le forum 2019, 47 pays, dont 15 pays<sup>1</sup> africains (comprenant 3 pays de la sous-région) ont procédé à ces examens nationaux volontaires.

## **VII- Le Sommet Action Climat 2019**

41. Le changement climatique est l'enjeu le plus important de notre époque. Tous les secteurs de la société devront produire l'effort nécessaire à la résorption des déficits. Pour concrétiser et accélérer les actions visant à mettre en œuvre l'accord de Paris sur le changement climatique, le Secrétaire général de l'ONU António Guterres a organisé le Sommet Action Climat le 23 septembre 2019 afin de relever les défis qui se posent. Ce sommet a constitué une étape déterminante dans la coopération politique internationale et a incité de vastes mouvements de soutien au cœur de l'économie réelle. Ces évolutions envoient des signaux politiques et économiques puissants et donnent un nouvel élan à la « course vers le sommet » entamée par les pays, entreprises, villes et société civile ; élan nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable.

42. Les principales déclarations formulées ce jour sont les suivantes :

- La France a annoncé qu'elle ne conclurait aucune entente commerciale avec des pays dont les politiques contreviennent à l'Accord de Paris.
- L'Allemagne s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- Douze États ont pris des engagements financiers en faveur du Fonds vert pour le climat, le mécanisme de financement public destiné à aider les pays en développement à adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ces engagements viennent s'ajouter aux annonces faites il y a peu par la

---

<sup>1</sup> L'Algérie le Burkina Faso, le Cameroun, le Centre Afrique, le Chad, le Congo, la Côte d'Ivoire d'Ivoire, le Ghana, le Lesotho, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, la Tunisie, la Tanzanie.



Norvège, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, qui ont récemment multiplié par deux leurs contributions en ce sens.

- Le Royaume-Uni a également déclaré avoir décidé de doubler le montant global de son financement international en faveur de la lutte contre le changement climatique, qui s'élève donc à 11,6 milliards de livres pour la période 2020-2025.
- L'Inde, qui a par ailleurs indiqué que 80 pays avaient rejoint l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, s'est engagée à porter sa capacité de production d'énergie renouvelable à 175 gigawatts d'ici 2022, tout en assurant pouvoir atteindre les 450 gigawatts par la suite.
- La Chine a affirmé qu'elle réduirait ses émissions de plus de 12 milliards de tonnes par an et qu'elle poursuivrait ses efforts en faveur d'une croissance saine et d'un développement à faible émission de carbone.
- L'Union européenne a déclaré qu'au moins 25 % de son prochain budget serait consacré aux activités liées au climat.
- La Fédération de Russie a annoncé qu'elle ratifierait l'Accord de Paris, ce qui portera à 187 le nombre total de pays adhérents.
- Le Pakistan a fait savoir que plus de 10 milliards d'arbres seraient plantés dans le pays au cours des cinq prochaines années.

43. S'agissant des mesures sans précédent prises par les acteurs du secteur privé:

- Un groupement réunissant les plus grands détenteurs d'actifs au monde – chargé de gérer plus de 2 000 milliards de dollars d'investissements – s'est engagé à se doter uniquement de portefeuilles neutres en carbone d'ici 2050.
- Par ailleurs, 87 grandes entreprises d'une valeur boursière cumulée de plus de 2 300 milliards de dollars se sont engagées à réduire leurs émissions et à faire en sorte que leurs activités ne contreviennent pas à ce que les scientifiques estiment nécessaire pour limiter les effets des changements climatiques les plus catastrophiques, à savoir une hausse de 1,5° C.
- Enfin, 130 banques – qui représentent un tiers du secteur bancaire mondial – se sont engagées à mener leurs activités de façon conforme aux objectifs l'Accord de Paris.

44. S'agissant du passage de l'énergie brune à l'énergie verte :

- Michael Bloomberg s'est dit prêt à accroître le financement et la portée géographique des activités qu'il mène en faveur de l'élimination progressive du charbon dans 30 pays. Les initiatives de l'homme d'affaires ont déjà conduit à la fermeture de 297 centrales à charbon sur les 530 que comptent les États-Unis.
- Certains États, dont la France et la Nouvelle-Zélande, ont annoncé qu'ils n'autoriseraient plus les activités de prospection gazière ou pétrolière sur leurs territoires ou dans leurs espaces maritimes.

- Les chefs d’État de l’Allemagne, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l’Irlande, de l’Italie, des Pays-Bas, du Portugal et de la Slovaquie ont fait part de leur volonté de renoncer progressivement au charbon. La République de Corée a annoncé qu’elle allait doubler sa contribution au Fonds vert pour le climat et qu’elle s’appêtait à procéder à la fermeture de quatre centrales électriques alimentées au charbon, tout en s’engageant à en fermer six autres d’ici 2022.
- Le Sommet a également débouché sur des initiatives décisives en faveur de l’optimisation de l’efficacité énergétique et de la réduction des besoins croissants en énergie en matière de climatisation, comme celle de la coalition “Three Percent Club”, qui vise à améliorer de 3 % par an l’efficacité énergétique à l’échelle mondiale, ou encore celle de la Cool Coalition, dont le but consiste à établir des objectifs nationaux ambitieux pour ses membres en vue de limiter le réchauffement à 1 degré dans la perspective d’un monde dépourvu d’émissions carbone d’ici 2050.

45. Pour ce qui est de mobiliser davantage de fonds et de lever les obstacles en la matière :

- De nombreux États ont annoncé de nouvelles contributions en faveur du Fonds vert pour le climat, le mécanisme de financement public destiné à aider les pays en développement à adopter des mesures d’adaptation et d’atténuation dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, et plusieurs d’entre eux – à savoir l’Allemagne, la France, la Norvège et le Royaume Uni – ont indiqué que leurs contributions actuelles seraient multipliées par deux.
- En outre, le Programme d’investissement climatique a été officiellement lancé lors du Sommet. Ce mécanisme entend mobiliser directement au cours de sa première année de mise en œuvre 1 000 milliards de dollars d’investissements en faveur des énergies propres d’ici 2025 dans 20 pays parmi les moins avancés.

46. Les initiatives adoptées dans le cadre du Sommet ont toutes pour objectif d’être équitables pour tous, de favoriser l’emploi, d’améliorer la qualité de l’air et les conditions sanitaires et de protéger les plus vulnérables, tout en permettant de prendre d’autres mesures en matière d’adaptation et d’agriculture ainsi qu’en ce qui concerne les systèmes d’alerte rapide, de façon à pouvoir assurer la protection de 500 millions de personnes supplémentaires contre les effets des changements climatiques. La liste exhaustive des annonces formulées et des engagements pris dans le cadre du Sommet sur le climat est disponible à l’adresse suivante : [www.un.org/climatechange](http://www.un.org/climatechange) .

47. Le Sommet a été précédé par le Sommet de la jeunesse pour le climat, qui constitue une plateforme mondiale pour tous les jeunes qui mènent des actions en faveur du climat, et dont l’objectif est de promouvoir des solutions à la communauté internationale et engager un véritable dialogue avec les dirigeants sur l’un des enjeux le plus important de la planète. Le sommet a compris une journée entière de programmes réunissant jeunes activistes, innovateurs, entrepreneurs, acteurs du changement engagés dans la lutte contre les changements climatiques au rythme et à l’échelle nécessaires pour relever ce défi ■